

M MOBILE
27 rue de la resistance 24100
Bergerac FRANCE
TEL :05.53.23.50.40

m-mobile@neuf.fr

REF VENDEUR / CODECLIENT / AGENCE / REFS

ZACKARIA / PETITSAN2 / BERGERAC /

FACTURE

DATE

NUMERO

29/03/2024

200034723

FACTURE

1/1

MME PETIT SANDRINE
224 IMPASSE DES ACACIAS 24140
0614534531 BERGERAC

QTE	DESIGNATION	TVA	PU HT	PU TTC	REMISE	PV HT	PV TTC
1	HONOR 90 SMART 128GO NOIR SFR () RENOUVELLEMENT CARRE 4G RM SANS ENGAGEMENT IMEI : 867984070901589 REF COMPTE :09GBB7TF N° APPEL : 06.14.53.45.31	20%	157,50 €	189,00 €		157,50 €	189,00 €
1	CHARGEUR SECTEUR 15W BLANC ()	20%	16,67 €	20,00 €		16,67 €	20,00 €
1	verre lookase brillant ()	20%	20,83 €	25,00 €		20,83 €	25,00 €
1	pose verre lookase ()	20%	4,17 €	5,00 €		4,17 €	5,00 €

Mode	Montant	Echéance	Références	Date	Total ht : 199,17 € 20 %	199,17 €
CB	29,00 €	29/03/2024		29/03/2024		
ESP	210,00 €	29/03/2024		29/03/2024	Total Tva : 39,83 € 20 %	39,83 €
					Total TTC	239,00 €

MONTANT A PAYER	239,00 €
RESTE A PAYER TTC	0,00 €

Nbr lignes 4 Nbr Impress.1 (NF525) Sign.Rlix Logiciel 3GWIN B170
30.0.475.0

29/03/2024 12:13:03

Cette facture tient compte d'une écote TTC de 0.02 €
Conditions générales : Nos factures sont payables au comptant sans escompte. En cas de retard de paiement une majoration de 1.5 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée après une mise en demeure par recommandé avec accusé réception. La loi n°80.335 du 12/05/1980 est applicable aux. Tous litiges sont du ressort du tribunal de commerce de Bergerac. Nos accessoires ne sont ni repris ni échangés.
Pénalités réservées aux professionnels : Un taux d'intérêt d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal sera appliqué aux sommes restant dues, une indemnité forfaitaire de 40 € est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement.
Les appareils électroniques, les appareils dotés d'un moteur électrique, les produits d'horlogerie, les articles d'éclairage bénéficient auprès du vendeur d'une garantie légale de conformité de deux ans à compter de leur remise au consommateur (décret n° 2021-509 du 18 mai 2021)